

PROJET ÉDUCATIF TERRITORIAL

VILLE DE BRON

Hôtel de Ville
place de Weingarten
69671 Bron Cedex

T. 04 72 36 13 13
www.ville-bron.fr

SOMMAIRE

INTRODUCTION page 2

1 - DIAGNOSTIC page 3

- 1.1 Bron, une ville au cœur de la métropole
- 1.2 Périmètre et Public du PedT
- 1.3 Atouts et contraintes
- 1.4 Actions déjà menées sur le temps scolaire
- 1.5 Actions menées sur le temps périscolaire

2 - MODALITÉS PRATIQUES DU PEDT page 8

- 2.1 Concertation
- 2.2 Organisation
 - 2.2.1 Organisation de la journée de l'enfant
 - 2.2.2 Modalités financières
 - 2.2.3 Modalités d'information des familles
 - 2.2.4 Modalités d'inscription
 - 2.2.5 Articulation avec mes dispositifs existants
 - 2.2.6 Ressources mobilisées
- 2.3 Durée du PEDT

3 - ÉLABORATION DU PEDT page 12

- 3.1 Ambitions du PEdT
- 3.2 Objectifs éducatifs du PEdT
- 3.3 Méthode et axes stratégiques
- 3.4 Mise en œuvre du PEdT

4 - EVALUATION page 16

RÉFÉRENTE DU PROJET ÉDUCATIF

Catherine SOUCHON-FABRE

catherine.souchon-fabre@ville-bron.fr

Tél. : 04 72 36 13 46

INTRODUCTION

À travers le projet éducatif territorial (PEdT), la Ville de Bron souhaite fédérer un cadre partenarial avec les acteurs de la communauté éducative autour des activités proposées aux jeunes scolarisés dans les écoles primaires de la ville pendant le temps périscolaire.

Il s'inscrit dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires mise en place par la Ville à la rentrée de septembre 2014. Il a pour objectif premier d'offrir des parcours éducatifs cohérents et diversifiés pour tous les enfants des écoles maternelles et élémentaires de la Ville de Bron avant, pendant et après le temps scolaire.

Les modalités d'organisation de la semaine scolaire ont donné lieu à une large concertation de la communauté éducative de la ville (parents élèves, enseignants, associations, DDEN, personnel municipal, élus) qui a permis de mettre au jour un certain nombre d'enjeux, parfois contradictoires, à la mise en place des nouveaux rythmes scolaires. La Ville a clairement affiché sa volonté de proposer une organisation conformément aux dispositions du code de l'éducation relatives à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires et de conserver la gratuité des activités proposées.

L'aménagement des rythmes scolaires est une réforme aux implications multiples comportant de nombreux enjeux :

- pour les parents : organisation familiale; éventuel coût supplémentaire...
- pour les enseignants : modification des horaires de travail...
- pour les associations et acteurs des temps périscolaires : modification des propositions d'activités, nouvelle organisation à concevoir, financements à revoir...
- pour les services et agents municipaux : nouvelle organisation du travail; nouveaux horaires et nouvelles compétences, coûts supplémentaires...

La mise en œuvre de la réforme de l'aménagement des rythmes scolaires se traduit en défis pour la Ville :

- d'un point de vue de l'organisation, avec un impact sur la gestion du temps de travail impliquant une réorganisation des services d'entretien, de restauration et d'animation (notamment des éducateurs sportifs)
- d'un point de vue pédagogique avec la nécessaire réorganisation des temps et activités périscolaires
- d'un point de vue financier lié aux coûts supplémentaires (essentiellement de personnel) engendrés par l'augmentation des effectifs accueillis et de la durée des temps d'accueil, sans oublier les dépenses liées à la réorganisation des services.

Après un an seulement de mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires à Bron, ce PEdT a l'ambition de formaliser la démarche de la Ville sur les temps périscolaires et ce sera l'un des volets des dispositifs de Bron concernant l'Education. Il vient en complément d'un contrat éducatif local (CEL) renouvelé tous les ans depuis 2001, d'un contrat enfance jeunesse (CEJ) renouvelé pour 2014-2017 et d'un projet éducatif local (PEL) élaboré en 2005.

La Ville de Bron a d'ailleurs l'ambition de réinterroger son Projet éducatif local qui fera l'objet d'un chantier important dans les prochains mois.

1 - DIAGNOSTIC

Dans un premier temps, il est nécessaire d'établir un état des lieux avant de proposer une nouvelle organisation.

1.1 BRON, une Ville au cœur de la métropole

Située à l'Est de Lyon, Bron est l'une des 59 communes de la Métropole de Lyon. Sa situation géographique stratégique lui permet d'utiliser le potentiel de l'agglomération, en la reliant en quelques minutes au cœur du centre-ville lyonnais grâce au tramway, et aux infrastructures routières. La commune bénéficie de la présence historique d'un domaine public hospitalier important, dont l'hôpital mère-enfant, qui constitue aujourd'hui le plus grand pôle hospitalier de l'agglomération lyonnaise.

Forte de ses 39 800 habitants, la Ville de Bron accueille de nombreux équipements d'agglomération. Des événements culturels et sportifs de renom jalonnent également son calendrier, riche en manifestations. Bron est aussi le poumon vert de l'Est Lyonnais, avec plus de 260 hectares de verdure, dont le Parc de Parilly, le Fort de Bron et le Bois des Essarts.

Deux parcs d'activités, accueillant des entreprises de haute technologie, favorisent le dynamisme économique de la Ville. Ils bénéficient de la présence de l'un des plus importants aéroports d'affaires de France.

Bron est jumelée avec Cumbernauld (Ecosse), Grimma et Weingarten (Allemagne), Talavera de la Reina (Espagne). Participant à des échanges solidaires avec le Mali, la commune s'investit également dans des opérations humanitaires à travers le monde (Arménie).

L'identité urbaine de la commune s'est construite autour de nombreuses zones pavillonnaires et d'ensembles collectifs datant de l'après-guerre (Parilly et Terrailon) accueillant un tiers de la population de la Ville, avec des populations socialement très diversifiées.

Du fait de sa superficie limitée (1 010 hectares) et en l'absence de réserves foncières, la Ville est engagée dans une dynamique globale de recomposition et de renouvellement urbain, notamment avec les projets de Parilly et Terrailon en convention avec l'ANRU – Agence Nationale de Renouvellement Urbain .

Bron, Ville diversifiée au niveau de sa composition urbaine et sociale

Bron comprend des zones résidentielles importantes mais aussi deux quartiers en Politique de la Ville. Les logements sociaux ou assimilés représentent environ 30% des logements

Bron, Ville pour apprendre de la maternelle à l'université

Bron dispose sur son territoire d'une offre complète d'établissements scolaires de l'école maternelle à l'Université :

- ▶ 11 groupes scolaires (élémentaires et maternelles) et une écoles maternelles
 - 3976 élèves de 2 à 11 ans (1704 élèves en maternelle et 2272 élèves en élémentaire)
 - 91 classes élémentaires et 62 classes maternelles
- ▶ 3 collèges publics qui totalisent 1400 collégiens
- ▶ 3 lycées dont 2 d'enseignement professionnel qui rassemblent 2500 élèves

- L'Université Lyon 2 et ses 18 000 étudiants
- L'École de santé des armées

1.2 Périmètre et public du PEdT

Public visé

Le PEdT concernera dans un premier temps les enfants scolarisés de 3 à 11 ans, avec un regard vigilant sur les passerelles entre les différents âges, puis sera élargi aux enfants jusqu'à 18 ans, pour assurer une cohérence avec les différents dispositifs éducatifs (CEJ, CEJ).

Ainsi, cela représente 3 976 enfants d'âge primaire dont 1704 en école maternelle et 2 272 en école élémentaire scolarisés dans les écoles réparties sur l'ensemble du territoire de Bron. (Cf. tableau en annexe 1)

Dans un premier temps, le PEdT portera sur le temps scolaire et sur les temps périscolaires (garderie du matin, pause méridienne et accueil du soir, garderie du mercredi midi).

Périmètre concerné en priorité :

Il est à noter qu'à la rentrée scolaire 2015 et suite au travail de réactualisation de la géographie de l'éducation prioritaire par la DASEN du Rhône (fin 2014), la nouvelle carte scolaire s'établit de la façon suivante :

- REP+ (Réseau d'Education Prioritaire) : 1 école (P. Cot)
- REP : 5 écoles (A. France, J. Macé, Saint-Exupéry, J. Moulin, La Garenne)
- DIF (école en milieu difficile) : 2 écoles (F. Buisson et J. Jaurès)
- Autres Écoles : 4 écoles (Maternelle Les Genêts, J. Ferry, L. Michel et Alsace-Lorraine).

Cette réalité devra être prise en compte par le PEdT.

1.3 Atouts et contraintes

1.3.1 Atouts

Une politique municipale au service de l'enfance reconnue par le label "Ville amie des enfants".

Depuis 2006, la Ville de Bron fait partie du réseau des 234 villes labellisées par l'UNICEF: "Ville amie des enfants", distinction qui marque l'engagement municipal à promouvoir des actions pour améliorer la vie quotidienne des enfants, à développer la participation et l'écoute des enfants et des jeunes, et à développer un esprit de solidarité internationale.

Ainsi, chaque année, en novembre, la Ville organise avec l'UNICEF une manifestation dans le cadre de la Journée internationale des droits de l'enfant.

La Ville dispose également d'un Conseil Municipal d'Enfants (CME) composé de 39 enfants conseillers (comme le Conseil Municipal) issus des classes de CM1 et de 6ème et élus pour 2 ans.

Une communauté éducative impliquée sur tous les temps de vie de l'enfant

Des directeurs d'écoles et des enseignants impliqués dans l'organisation du périscolaire. Un personnel ATSEM volontaire pour participer aux temps périscolaires des enfants de maternelle. Des professionnels des équipements socio-éducatifs réactifs et force de propositions.

Un important engagement de la Ville sur le temps scolaire

La mise à disposition de moyens humains et matériels permettant l'organisation de manifestations

communes (Les Jeux de Bron), le soutien à des activités pédagogiques sur le temps scolaire (intervenante musicale ou intervenants sportifs), l'équipement des écoles aux technologies de l'information et de la communication (tableaux interactifs à l'école Saint-Exupéry) sont autant d'expériences de collaboration entre l'Éducation nationale et les services municipaux au service du PEdT.

En outre, la Ville ouvre ses équipements (médiathèque Jean Prévost, Centre nautique André Sousi, espace Albert Camus) aux élèves pendant le temps scolaire. De plus, chaque école est dotée d'un gymnase dans son enceinte.

Une longue expérience du partenariat avec les associations de la Ville

Bron, élue "Ville la plus sportive de France 2008" (catégorie des communes de plus de 20 000 habitants) a développé ses potentialités tant sur le plan des équipements que sur le plan des clubs qui peuvent être mises au service de l'Éducation des enfants. Cela se traduit par la volonté municipale constante de proposer des initiations à travers l'école et grâce à l'action des éducateurs municipaux, des activités physiques et sportives.

De son côté, la politique culturelle d'une grande variété (théâtre, lecture, danse, cinéma...) s'appuie sur un réseau de grands équipements comme le cinéma (cinéma d'art et d'essai) Les Alizés, la MJC Louis-Aragon, la Ferme du Vinatier et le centre chorégraphique Pôle Pik, ainsi que sur de nombreuses associations culturelles qui, au travers de leurs propositions, sont autant de ressources pouvant bénéficier aux enfants de la ville de Bron.

La richesse associative de la Ville combinée à une longue expérience de partenariat entre la Ville et les associations constitue également un atout pour la mise en place du PEdT.

1.3.2 Contraintes

Une activité d'animation nouvelle à mettre en œuvre

La Ville doit adapter son organisation à son nouveau champ d'intervention. Ne disposant pas de service "Animation" spécifique, elle s'est donc appuyée sur les animateurs/éducateurs sportifs qui interviennent déjà sur le temps scolaire, sur des animations sportives le soir, le mercredi matin et pendant les vacances scolaires.

Des locaux à adapter ou à créer dans un certain nombre d'écoles

Au regard des effectifs accueillis le soir, et comme dans de nombreuses villes, il est parfois nécessaire d'utiliser des salles de classes pour les activités, ce qui peut entraîner des conflits d'usage. Il en va de même sur le temps méridien dans quelques écoles.

Une difficulté de recrutement, un personnel à pérenniser et à former

Là encore comme de nombreuses autres villes, la Ville de Bron rencontre des difficultés récurrentes de remplacement des vacataires en particulier sur le temps méridien :

- étudiants volatiles au gré de leurs emplois du temps fluctuants en cours d'année
- turnover important
- difficulté à recruter des personnes diplômées en animation BAFA (brevet d'aptitude aux fonctions d'animation) sur des temps courts.

1.4 Actions déjà menées sur le temps scolaire

La Ville sur le **temps scolaire** intervient déjà dans toutes les écoles sans exception. Ainsi la Ville alloue une participation financière aux **projets d'école**, préparés par les équipes enseignantes à hauteur de 9 000 €. Ces projets d'école interviennent dans des domaines d'activités variés comme l'éducation artistique, les arts plastiques, la scénographie, le théâtre, l'environnement, le musée à l'école, les contes, l'écriture, les sciences et la culture, les arts du cirque, la danse, l'éducation musicale, la solidarité...

La Ville finance également des "**classes d'environnement**" qui contribuent à donner du sens aux apprentissages aux élèves en favorisant le contact direct avec l'environnement naturel et permettent de mettre en œuvre des activités dans un autre milieu et avec d'autres pratiques en collectivité. Après accord du projet par l'éducation nationale, l'aide financière est affectée prioritairement à l'aide aux familles à travers le calcul des quotients familiaux, une participation forfaitaire de la ville au transport, l'hébergement du personnel encadrant et une indemnité aux enseignants responsables de la classe. Depuis plusieurs années, entre 14 et 18 classes par an (soit près de 450 enfants) bénéficient de ce coup de pouce pour l'organisation de ces séjours pour un montant d'environ 17 000 €.

Dans le domaine culturel, la ville met à disposition des écoles élémentaires pendant le temps scolaire une **intervenante musicale** qui opère chaque année sur 5 à 6 écoles. Elle anime plusieurs concerts avec des écoliers à l'occasion de spectacles de fin d'année, de la fête du 8 décembre, de la fête de la musique, et des journées RVBn.

La découverte de la **Culture** dans toutes ses composantes (théâtre, musique, cinéma, danse, lecture, contes, numérique, Centre Aéré...) demeure une priorité de la municipalité. Tout d'abord chaque école dispose d'une **BCD** (Bibliothèque Centre de Documentation) et d'une **salle informatique** dont chaque poste est connecté à internet. La Médiathèque Jean Prévost offre des **animations variées** conçues pour chacun des cycles maternelles et primaires, des événements **culturels** tout au long de l'année comme les **journées de la lecture** qui permettent aux jeunes de rencontrer des auteurs bien vivants et d'approcher la création littéraire et enfin un service de **prêts d'ouvrages**.

L'Espace Albert Camus (EAC) propose chaque année une programmation scolaire/jeune public ambitieuse qui offre à chaque cycle scolaire le choix entre différentes disciplines artistiques et propose des spectacles de qualité pour un tarif très modique (3,5 €). Pour la saison 2013/2014, pas moins de 8 spectacles ont été proposés (théâtre, musique, danse, cirque) et plus d'une vingtaine de représentations ont permis d'accueillir plus de 3 400 élèves de la ville, le transport est pris en charge par la ville. Parfois, un projet pédagogique avec des artistes est entrepris dans quelques écoles en amont de la représentation et donne lieu à une exposition à l'EAC.

Le **cinéma Les Alizés** propose également avec son dispositif "**École et Cinéma**" des films pour le jeune public (cycle 1 et cycle 2) qui illustrent les différents genres, époques, sensibilités du patrimoine cinématographique et du cinéma contemporain.

Dans le cadre des NTIC, le pôle multimédia de la **cyberbase** de la MJC Louis Aragon propose aux établissements scolaires des **ateliers de création multimédia**, des interventions sur la culture numérique et de l'accompagnement dans les projets numériques dans les écoles.

Le **Centre Aéré de Bron**, situé dans le parc de Parilly dans un cadre idéal de verdure, accueille les classes des écoles élémentaires tout au long de l'année pour pratiquer des activités autour des sciences,

des arts visuels, de la nature et des sports de plein air (cours d'orientation, vélo en collaboration avec les moniteurs sportifs de la ville) sur 4 à 5 séances.

1 646 élèves différents (1 338 issus de l'élémentaire et 308 issus de la maternelle) ont fréquenté le Centre Aéré sur l'année scolaire 2013-2014.

Chaque année, le Centre Aéré organise aussi un défi scientifique ouvert aux classes des écoles de Bron. En 2014, une quinzaine de classes ont participé sur le thème "Mathématiques en jeu".

Dans le domaine sportif, quatre **éducateurs sportifs** qualifiés de la ville animent des séances d'athlétisme, de gymnastique, de sports de plein air et de sports collectifs. Ils participent aux côtés des enseignants et selon le projet pédagogique de chaque école aux séances d'éducation physique et sportive et organisent les **Jeux de Bron** en juin qui est un rendez-vous incontournable des jeunes des écoles du cycle 3 (CE2 au CM2) ainsi que le **Cross des écoles** au Fort de Bron. Environ 280 heures de créneaux d'équipements sportifs sont réservées aux scolaires hors gymnases scolaires. Par ailleurs tous les élèves des écoles de la commune, au cours de leur scolarité **apprennent à nager au centre nautique**, ainsi les éducateurs sportifs municipaux sont donc mobilisés toute la semaine. Ce sont environ 1 400 élèves de la Grande Section de maternelle au CE2 qui pratiquent la natation par semaine soit plus de 40 000 entrées par an, les transports étant pris en charge par la ville.

La Ville développe aussi des actions de **sensibilisation à l'environnement**. Ainsi pour la 12^e année consécutive, le concours "Graines de Fleurs", ouvert à toutes les écoles et maintenant aux structures socio-éducatives, connaît toujours un grand succès.

Dans le cadre des dispositifs liés à la Politique de la Ville, une grande attention est portée au lien entre les habitants et les différentes structures scolaires. Ainsi chaque année, les équipes projets des Quartiers Politique de la Ville, en lien avec les écoles en Réseau d'Éducation Prioritaire, proposent un accueil des enseignants nouvellement arrivés comprenant une visite de quartier et la présentation des acteurs du territoire.

De même des actions de liaison sont menées avec les établissements d'accueil du jeune enfant en organisant par exemple des visites d'école pour les enfants non encore scolarisés.

D'autres actions de **sensibilisation au cadre de vie** sont également menées avec les écoles volontaires : appartement pédagogique, autour du développement durable et de la citoyenneté (Écoles Pierre Cot et Jean Moulin), visites du jardin des cultures (Maternelles Pierre Cot et Jean Moulin), course d'orientation sur le thème du Grand Nettoyage (classes de 6^{ème} du collège Joliot-Curie), gestion des déchets (École Anatole France, Collège Théodore Monod).

On peut également citer des actions de prévention santé en direction des enfants de maternelle ou de collégiens.

1.5 Actions menées sur le temps périscolaire

Avant la mise en œuvre de la réforme de l'aménagement des rythmes de la rentrée 2014, les activités périscolaires organisées par la Ville et gratuites étaient structurées ainsi :

GARDERIES DU MATIN

Accueil périscolaire du matin, à partir de 7h30, dans certaines écoles uniquement, avec une participation financière des familles. Les garderies du matin étaient inscrites dans le contrat enfance jeunesse et bénéficiaient d'une aide de la CAF.

RESTAURATION SCOLAIRE ET PAUSE MERIDIENNE

Une restauration scolaire organisée dans chaque école accueillant 1739 élèves environ chaque jour (643 en maternelle et 1096 en élémentaire). Des self-services ont été progressivement installés depuis trois ans afin d'offrir un meilleur service et d'accroître l'accueil d'enfants déjeunant à la cantine.

La surveillance de la pause méridienne est assurée par du personnel municipal. Certaines écoles pouvaient également bénéficier d'ateliers Ville sur ce temps-là. Il s'agit d'animations thématiques assurées par des animateurs ou des enseignants (actions proposées dans le cadre du CEL).

ÉTUDES DU SOIR

Les accueils périscolaires du soir proposaient dans certaines écoles des études surveillées gratuites ou des activités de loisirs dans le cadre du Contrat Éducatif Local, à partir de 16h30 et jusqu'à 17h45.

CONTRAT ÉDUCATIF LOCAL

Les Contrats Éducatifs Locaux (CEL) ont pour objectif de garantir une meilleure coordination des moyens offerts à destination des jeunes âgés de 6 à 16 ans et de mettre en cohérence les dispositifs existants en vue de garantir un meilleur équilibre du temps des enfants et notamment le temps périscolaire. C'est dans ce cadre, que de nombreuses propositions ont enrichi au fil des années les temps périscolaires existants. Elles étaient mises en place soit par des associations ou des structures socio-éducatives brondillantes, la Ville.

- Animations autour de la lecture par L'association «Lire et faire lire»
- Ateliers scientifiques et atelier d'expression autour des droits de l'enfant proposé par le centre aéré
- Atelier peinture en lien avec le quartier animé par L'association "Arts et développement"

Soit par des intervenants directement recrutés par la ville sur différentes thématiques (Échecs Jeux de société, Arts plastiques, Presse écrite, Activités manuelles, Danse, Informatique, Philatélie)

CLAS, Contrat Local Aide à la Scolarité pour les écoliers et les collégiens,

Actions portées par Le centre social des Taillis et le centre social Gérard Philippe. Ceux -ci se déroulent dans les locaux des centres sociaux.

2 - MODALITÉS PRATIQUES DU PEDT (après la réforme des rythmes scolaires)

2.1 Concertation

Après avoir réuni la communauté éducative de la Ville début février 2013, la Municipalité, comme de nombreuses autres communes, a choisi de reporter la réforme des rythmes scolaires et le passage à quatre jours et demi d'enseignement à la rentrée 2014 pour se donner le temps de la concertation et de l'organisation de ces nouveaux rythmes.

Un comité de pilotage a été créé composé de :

Monsieur le Premier Adjoint, Jean-Michel Longueval

Madame l'adjointe au maire déléguée à l'Éducation, Françoise Lartigue-Peyrou

Monsieur le directeur adjoint des services
 Madame la directrice du service Action Éducative
 Monsieur l'inspecteur de l'Éducation nationale de la circonscription
 Deux représentants des enseignants
 Trois représentants des structures socio-éducatives (élus ou professionnels)
 Trois représentants des Fédérations de Parents d'élèves.
 Un représentant des agents municipaux intervenants sur les temps périscolaires
 Un représentant des DDEN

7 temps de travail de concertation ont été organisés de mars à juin 2013 avec tous les partenaires de la Ville pour échanger sur les rythmes scolaires :

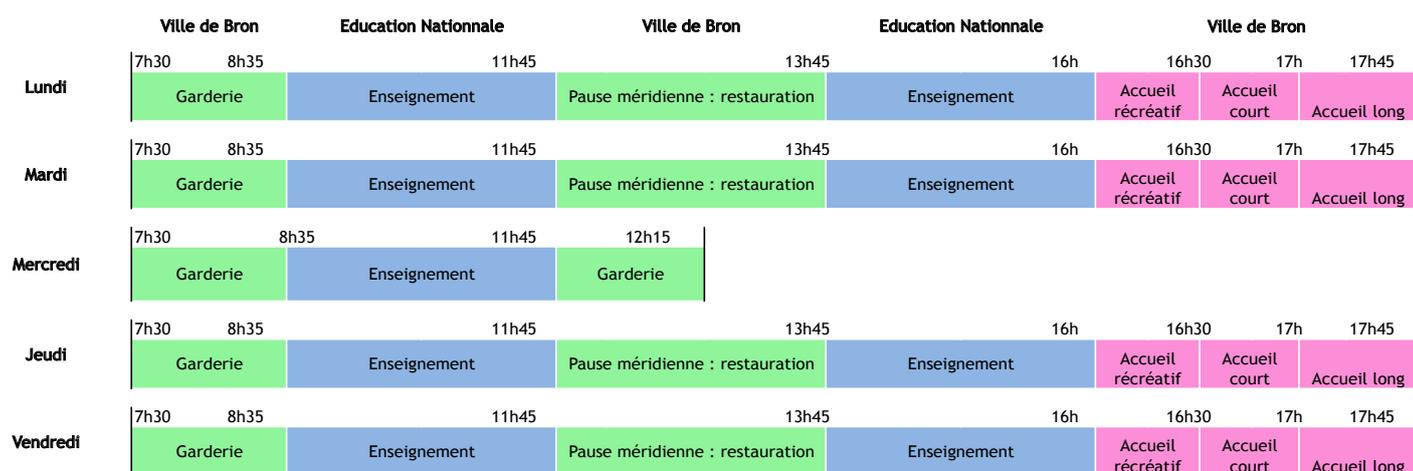
- Enseignants
- Associations socio-éducatives et sportives
- Parents d'élèves
- Agents municipaux

Cette concertation a permis de dégager une ébauche d'axes éducatifs et de proposer des scénarios d'horaires. Le comité de pilotage s'est transformé en comité du suivi de la réforme des rythmes scolaires et s'est réuni à deux reprises durant l'année scolaire 2014 -2015

Le Projet Éducatif de Territoire présenté ci-dessous s'appuie sur les orientations dégagées lors de cette instance et **notamment le maintien de la gratuité.**

2.2 Organisation

2.2.1 Organisation de la journée de l'enfant



Temps périscolaires facultatifs :

- Temps payants
- Temps gratuits

■ Temps d'enseignement scolaire obligatoire

2.2.2 Gratuité

Dans la mise en œuvre du PEdT, le principe de gratuité a été retenu pour les activités périscolaires du soir.

Pour les seules garderies du matin et du mercredi midi ainsi que pour la pause méridienne, une tarification est proposée en fonction des ressources des familles.

2.2.3 Information des familles

La Ville édite chaque année un guide pratique "Bron en classe" qui présente l'ensemble de l'offre d'activités à destination des enfants. Il est distribué en début d'année scolaire. Le site de la Ville et l'espace dédié "Espace Ecole" informe régulièrement des actualités dans le domaine des activités périscolaires.

2.2.4 Inscriptions

L'inscription administrative est effectuée courant juin auprès de la Direction de l'Action Educative. En début d'année scolaire, une rencontre est organisée dans chaque école avec les référents pour finaliser l'inscription à l'école. Cette rencontre permet de privilégier la qualité de l'accueil pour tous les enfants en étant soucieux de leurs rythmes. Dans certains cas, le référent peut inciter les parents à réduire le nombre d'inscriptions par semaine pour un enfant.

2.2.5 Articulation avec les dispositifs existants

Les liens de cohérence et de complémentarité avec les projets d'écoles devront être recherchés ainsi qu'avec tous dispositifs existants sur le territoire :

Le Contrat Éducatif Local **(CEL)**, orienté sur les collégiens

Le Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité **(CLAS)**

Le Contrat Enfance Jeunesse promu par la CAF **(CEJ)**

Ville Vie Vacances promu par l'État et la CAF **(VVV)**

Les Réseaux d'Écoute, d'Appui et d'Accompagnement à la Parentalité **(REAAP)**

Les parcours territoriaux d'éducation artistique et culturelle **(PTEAC)**

Le Programme de Réussite Éducative **(PRE)**.

Une des ambitions de la Ville est d'apporter plus d'équité et de solidarité, fondements du pacte républicain. Les actions et dispositifs existant sont donc maintenus et enrichissent l'offre éducative pour les enfants. Ces contrats et dispositifs ne sont pas réservés aux seules écoles en Éducation Prioritaire mais se déploient sur toute la Ville.

2.2.6 Ressources mobilisées

Les services municipaux	La Direction de l'Action Éducative La Direction des Sports et ses équipements La Direction de la culture (dont la médiathèque Jean Prévost) Service de la Vie associative Direction de la communication
Les partenaires institutionnels	
Les services de l'État	Direction Académique des Services de l'Éducation nationale Direction départementale de la Cohésion Sociale
Les établissements publics	La caisse d'allocation familiale de Lyon
Les fédérations d'éducation populaire	Les Francas
Les fédérations de parents d'élèves	la FCPE la PEEP
Les partenaires associatifs	
Les équipements socio-éducatifs	La MJC Louis Aragon et la Cyberbase Le Centre social des Taillis Le Centre social Gérard Philippe La maison de quartier des Essarts La maison de quartier des Genêts Le Centre Aéré permanent de Bron-Parilly
Les structures culturelles	L'espace Albert Camus Le cinéma Les Alizés Le centre chorégraphique Pôle Pik La ferme du Vinatier
Les associations éducatives et culturelles	Arts et développement Institut Egaligône Chœur Crescendo Échecs Club de Bron Lire et Faire lire
Les associations sportives	Académie d'escrime de Bron Bron basket club Bron Handball Bron taekwondo Bron tennis de table Squash évasion Volley Bron @ Lyon Lumière
Les acteurs de la communauté éducative	Les enseignants des écoles et des collèges Les éducateurs sportifs Les parents et leurs représentants dans les conseils d'école Les Délégués Départementaux de l'Éducation Nationale (DDEN) Le Programme de Réussie Educative

2.3 Durée du PEdT

Ce présent projet sera signé pour trois ans.

3 - ÉLABORATION DU PEDT

3.1 Ambitions du PEdT

La Ville se fixe trois ambitions pour l'élaboration du Projet Éducatif Territorial :

1. **Créer** les conditions nécessaires à l'épanouissement individuel et collectif de chaque enfant en répondant au mieux à ses besoins éducatifs, sociaux et culturels
2. **Mobiliser** la communauté éducative et encourager l'engagement des Bronillants autour de la question éducative
3. **Positionner** le rôle de la Ville comme acteur légitime dans le champ éducatif, dans le respect des compétences de chacun.

3.2 Objectifs éducatifs du PEdT

Lors de la première phase de concertation (relative aux nouveaux rythmes scolaires), ont été évoqués des objectifs éducatifs à mettre en œuvre sur les temps périscolaires, à savoir :

La place et temps de vie de l'enfant

- Améliorer les conditions d'accueil et de vie sur tous les temps de vie collective de l'enfant
- Favoriser l'exercice de la citoyenneté
- Favoriser l'accès à l'art, aux sciences et aux pratiques culturelles et sportives.

La mobilisation de la communauté éducative

- Associer les parents et les acteurs éducatifs pour soutenir et accompagner la réussite éducative de tous les enfants,
- Décliner et favoriser les actions autour des valeurs fondatrices de l'action publique (laïcité, vivre ensemble, prise en compte des diversités, lutte contre les discriminations...),
- Faire de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant le cadre de référence pour tous les acteurs éducatifs.

La ville comme acteur éducatif privilégié

- Structurer la cohérence des actions favorisant la réussite éducative de tous les enfants
- Favoriser et améliorer l'accès de tous les enfants à l'action éducative
- Améliorer la lisibilité des actions menées par la Ville.

Ces 3 objectifs feront l'objet de discussions au sein du comité de pilotage, qui déterminera les modalités de la concertation à venir, afin qu'ils deviennent des objectifs partagés par l'ensemble des membres de la communauté éducative.

3.3 Méthode et axes stratégiques

La mise en œuvre du PEdT nécessite de définir des axes stratégiques qui vont permettre de choisir les actions à mener en priorité.

1. Créer la continuité éducative sur les différents temps périscolaires. Une attention particulière sera portée sur les projets d'écoles afin de déterminer ce qui doit relever de la continuité et ce qui nécessite une rupture afin d'être au plus près de l'objectif du respect des rythmes de l'enfant (choix des activités, possibilité de ne « rien faire »...
2. Améliorer les compétences des personnels en charge de l'encadrement par la mise en place de formations
3. Articuler les actions de façon cohérente avec les autres dispositifs mis en œuvre, afin d'assurer la lisibilité de la politique éducative de la Ville.

3.4 Mise en œuvre

En cohérence avec les axes stratégiques évoqués plus haut et en s'appuyant sur l'expérience de l'année en cours 2014/2015, les projets d'actions vont d'abord privilégier la structuration des temps périscolaires du soir. Les deux autres axes relatifs à la qualification des acteurs éducatifs feront l'objet d'écrits ultérieurs. Ces accueils ne feront pas l'objet d'une déclaration auprès de la DDCS en tant qu'Accueil Collectif de Mineurs.

► Des temps d'accueil spécifiques

La garderie du matin : 7h30-8h30

Du fait de l'horaire décalé (+ 1 quart d'heure) et de l'accueil d'effectifs plus nombreux, il y a eu la nécessité de créer une garderie dans chaque école, en maintenant la logique d'un minimum d'inscrits pour réduire le temps collectif pour l'enfant. Cet accueil est un temps payant, inscrit dans le contrat enfance jeunesse.

La pause méridienne : 11h45-13h45

L'encadrement est assuré par une équipe d'agents municipaux, coordonnée par le responsable technique de l'école. La restauration est proposée en self ce qui permet de créer des temps d'activités pour les enfants qui le souhaitent ou des temps libres pour les autres.

Prise en compte de la spécificité des maternelles : La présence d'ATSEM dans l'équipe d'encadrement est favorisée pour rassurer l'enfant. La sieste est proposée aux plus petits dès la fin du repas dans la plupart des écoles et sera généralisée par la suite en accord avec l'Éducation Nationale.

La garderie du mercredi midi : 11h45-12h15

Accueil payant pour les familles, l'encadrement est organisé par des agents municipaux.

La restauration n'est pas proposée par la ville. Une liaison est créée avec les centres de loisirs du territoire qui prennent en charge les enfants à l'issue du temps d'enseignement et proposent une restauration sur leur lieux d'activité.

L'accueil périscolaire du soir : 16h00-17h45

3 possibilités pour les familles :

- un temps récréatif de 16h à 16h30 pour tous avec goûter (à la charge des familles), les départs en continu sont possibles.
- Accueil court : de 16h00 à 17h00 avec un départ à 17h00
- Accueil long : de 16h00 à 17h45 avec un départ à 17h45

Pour les écoles maternelles, les départs échelonnés seront privilégiés dans la mesure du possible sur tous les accueils.

► Objectifs pédagogiques du périscolaire du soir

- Proposer une organisation prévoyant des possibilités de départ échelonné sur la durée de l'accueil périscolaire tout en prenant en compte les spécificités de fonctionnement de chaque école et en assurant la sécurité physique et affective des enfants.
- Proposer des temps d'activité différenciés prenant en compte les besoins des enfants.

Les activités privilégiant l'activité spontanée des enfants :

Les coins d'activités ludiques : Il s'agit d'aménager les espaces pour permettre à l'enfant d'avoir des supports d'activité adaptés à son âge (coin lecture, coin de jeux symboliques ...)

Les activités privilégiant l'animation à l'initiative des adultes :

- Les activités de loisirs : ce sont des activités de type jeux de tradition, jeux sportifs, jeux de société, activités manuelles ... Ces activités s'inscrivent dans le temps en fonction des compétences des animateurs du temps périscolaire, de la météo et des demandes des enfants
- Les ateliers thématiques : il s'agit d'activités à thème tels que les échecs, l'informatique, la danse privilégiant la pratique sur les apprentissages. Ces ateliers s'inscrivent dans le temps de façon récurrente sans nécessiter d'engagement dans la durée de la part des enfants. Ils sont conduits par les animateurs de l'accueil périscolaire ou par des intervenants extérieurs.
- Les parcours de découverte (exemple en annexe) : Il s'agit d'animations ayant pour objectif la découverte d'activités culturelles, artistiques scientifiques ou sportives. Ces animations sont construites sous forme d'un parcours de 6 à 8 séances (vacances à vacances) prévoyant une progression dans l'activité et une finalisation du cycle. Après une séance de découverte, l'engagement de l'enfant de la totalité du cycle est exigé. L'encadrement fait appel à des animateurs dont la compétence technique est reconnue. C'est dans ce cadre que sont sollicités les différentes associations de la Ville.

En lien avec les familles, il sera recherché une solution à la question du travail personnel. Cela fera l'objet d'une organisation et d'une réflexion spécifique dans chaque école sous la responsabilité des référents périscolaires.

► Organisation opérationnelle

L'encadrement du périscolaire du soir

Les temps périscolaires ne feront pas l'objet d'une demande d'agrément auprès de la DDCS, pour autant l'organisation proposée vise à se rapprocher de la réglementation afférente aux accueils périscolaires.

L'organisation humaine va s'inscrire dans la pratique des années précédentes tout en évoluant vers davantage de professionnalisation dans le domaine de l'animation.

La Ville a choisi de placer les accueils périscolaires du soir sous la responsabilité d'un binôme constitué d'un coordinateur périscolaire et d'un référent éducatif.

- Le coordinateur périscolaire (de préférence un enseignant ou un directeur) permet de s'appuyer sur l'autorité symbolique détenue par les enseignants et sa connaissance des enfants et de leurs familles.
- Le référent éducatif permet d'assurer la coordination des vacataires et prend en charge les problèmes logistiques (locaux et matériels). Pour assurer ce poste, la Ville s'est appuyé sur les ETAPS (éducateurs territoriaux activité physiques et sportives) et les animateurs sportifs municipaux.
- Ce binôme ainsi constitué répond ainsi aux exigences de qualification et de compétences nécessaires pour encadrer les différents intervenants

Les taux d'encadrement

Les équipes d'encadrement seront constituées en privilégiant le recrutement d'animateurs diplômés (BAFA, CAP petite enfance, CQP périscolaire). Le taux d'encadrement prévu vise à se rapprocher le plus possible des taux dérogatoires fixés pour les ACM périscolaires (Accueil Collectif de Mineurs) avec la difficulté de trouver du personnel qualifié pour ces temps d'accueil courts :

- 1 pour 18 pour les enfants d'écoles primaires
- 1 pour 14 pour les enfants d'écoles maternelles

Le recrutement privilégiera dans la mesure du possible l'intervention d'un même animateur sur les différents temps dans un objectif de continuité éducative .

► L'organisation matérielle

L'organisation matérielle doit permettre la mutualisation des locaux et des matériels entre les différents personnels intervenant sur les locaux de l'école. Ce point devrait faire l'objet d'une charte de mutualisation.

3.5 Le pilotage du PEDT

Acteurs responsables de la mise en œuvre des activités proposées dans le cadre du PEDT

Le Directeur Adjoint des Services

La Directrice de l'Action Educative de la ville

Les agents en charges de l'encadrement de l'activité périscolaire

Comité de pilotage

La structure s'appuiera sur l'actuel Comité de pilotage des rythmes scolaires complété par :

- un représentant de la DDCS
- un représentant de la CAF

Cette instance se réunira trois fois par an en plénier et pourra être amenée à organiser des commissions thématiques.

4 - EVALUATION

L'évaluation du PEdT constitue un enjeu majeur qui doit être partagé par l'ensemble des partenaires. Le PEdT doit être un outil qui permet d'apprécier l'impact sur la réussite éducative des jeunes Brondillants. L'évaluation annuelle en avril permettra de déterminer les points forts et les points faibles liés à l'application du projet sur le terrain, afin de pouvoir procéder aux éventuels ajustements nécessaires pour la rentrée suivante. Le comité de pilotage constituera l'instance d'évaluation du Projet Educatif Territorial.

► Indicateurs d'évaluation

Les outils d'évaluation mis en place s'appuieront sur des critères qualitatifs et quantitatifs qui seront élaborés au sein du comité de pilotage.

Critères qualitatifs

- prise en compte du bien-être des enfants
- observation du partage des règles de vie, des locaux entre les différents temps de vie de l'enfant
- adaptation des activités aux besoins des enfants (contenu, méthodes, locaux...)
- pertinence de la qualification des intervenants
- accessibilité (modalités d'inscription, information...)
- nature des partenariats
- implication et satisfaction des parents

Critères quantitatifs

- suivi effectif inscrit et suivi des fréquentations des différents temps scolaires et périscolaires
- mesure de l'impact sur les résultats scolaires en lien avec les évaluations nationales à l'entrée au CE2
- quantification des difficultés de comportements
- repérage des incidents liés au respect des modalités d'inscription et de présence

► Modalités d'évaluation

Des réunions de préparation, de mise en place et de bilan auront lieu au sein de chaque école. Des réunions de bilan rassembleront les coordinateurs et les référents éducatifs des temps périscolaires.

Un temps lors des conseils d'école pourra être consacré au suivi des temps périscolaires. Des rencontres avec les parents pourront être organisées. Une prise en compte de la parole des enfants sur leur vécu des temps périscolaires sera mise en place.

Ces modalités feront l'objet d'un travail dès la rentrée prochaine en collaboration avec le Comité de pilotage. Par la suite, le Projet Educatif de Territoire sera amené à être précisé et amendé en fonctions des résultats des évaluations annuelles.

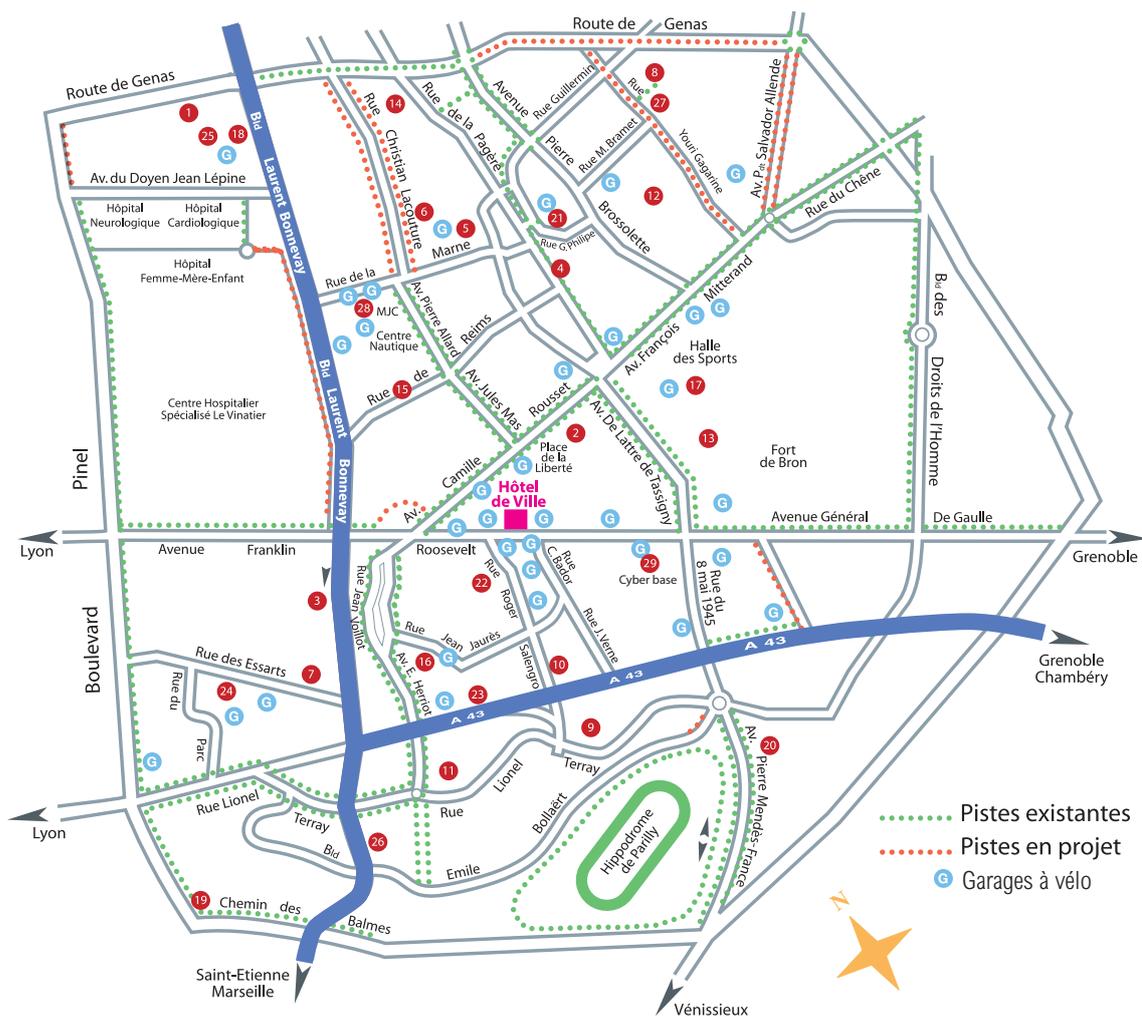
ANNEXES

1 - Plan de la Ville et implantation des établissements scolaires

2 - Effectifs des écoles

3 - Exemple d'activités périscolaires du soir

1 - Plan de la Ville et implantation des établissements scolaires



ÉCOLES MATERNELLES

- 1 Les Genêts**
8, rue J.-Daligand
04 78 54 75 26
- 2 Alsace-Lorraine**
9, rue du 11 novembre
04 78 26 81 22
- 3 Anatole France**
61, rue de la Paix
04 78 74 42 22
- 4 Ferdinand Buisson**
47, av. F.-Buisson
04 78 26 08 12
- 5 La Garenne 1**
26, rue Jeanne-Collay
04 78 26 72 41
- 6 La Garenne 2**
63, rue Ch.-Lacouture
04 78 41 10 60
- 7 Jules Ferry**
9, rue Louis-Blanc
04 78 74 02 80
- 8 Pierre Cot**
17, rue Marcel-Bramet
04 72 37 05 18
- 9 Saint-Exupéry**
160, av. Saint-Exupéry
04 78 00 66 59
- 10 Jean Jaurès**
51, rue Roger-Salengro
04 78 26 74 31
- 11 Jean Macé**
3, rue Elsa-Triolet
04 78 00 66 38
- 12 Jean Moulin**
31, rue Louis
04 72 37 25 37
- 13 Louise Michel**
75, rue Guy-de-Maupassant
04 72 14 05 02

ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES

- 2 Alsace-Lorraine**
11, rue du 11 novembre
04 78 41 17 78
- 3 Anatole France**
61, rue de la Paix
04 78 74 87 29
- 4 Ferdinand Buisson**
51, av. F.-Buisson
04 78 41 17 18
- 5 La Garenne**
26, rue Jeanne-Collay
04 78 26 98 62
- 7 Jules Ferry**
8/10, rue Louis-Blanc
04 78 74 08 14
- 8 Pierre Cot**
7, rue Marcel-Bramet
04 72 37 04 52
- 9 Saint-Exupéry**
160, av. Saint-Exupéry
04 78 00 65 52
- 10 Jean Jaurès**
45/47 rue R.-Salengro
04 78 26 82 11
- 11 Jean Macé**
5, rue Elsa-Triolet
04 78 00 65 43
- 12 Jean Moulin**
31, rue Louis
04 72 37 37 32
- 13 Louise Michel**
75, rue Guy-de-Maupassant
04 72 14 05 02

COLLÈGES

- 14 Joliot-Curie**
10, rue de la Pagère
04 78 26 05 20
- 15 Pablo Picasso**
17, rue de Reims
04 78 41 03 79
- 16 Théodore Monod**
34, rue Jean-Jaurès
04 78 26 80 76

LYCÉES ET UNIVERSITÉ

- 17 Lycée Jean-Paul Sartre**
93, av. F. Mitterrand
04 72 14 60 60
- 18 Lycée professionnel de l'Automobile Émile-Béjuit**
282, route de Genas
04 72 91 29 29
- 19 Lycée professionnel du Bâtiment et des travaux publics Tony-Garnier**
235, B^e Pinel
04 72 78 83 00
- 20 Université Lumière Lyon 2**
5, av. Pierre-Mendes-France
04 78 77 23 23

CENTRES SOCIAUX

- 21 Gérard Philippe**
11, rue Gérard-Philippe
04 72 14 97 60
- 22 Grand Taillis**
20, rue Villard
04 78 26 72 63
- 23 Petit Taillis**
5-7, rue Paul-Pic
04 78 26 88 53

MAISONS DE QUARTIER

- 24 Essarts**
21, rue du Parc
04 78 74 25 37
- 25 Genêts**
10, rue Jacques-Daligand
04 78 54 26 15

EDUCATION, ENFANCE, JEUNESSE

- 26 Centre aéré**
18, Bd Émile-Bollaert
04 78 74 42 82
- 27 Espace Jacques Duret**
Rue Marcel-Bramet,
Service "Vie Associative"
04 72 36 13 60
ou 04 72 36 13 64
- 28 MJC Louis Aragon**
place Gaillard-Romanet
04 78 26 87 25
- 29 Cyber-base**
212, av. F. Roosevelt
04 72 81 76 87

Retrouvez les coordonnées de ces établissements sur le plan interactif :

www.ville-bron.fr

(recherche thématique : "enseignement/formation")

2 - Effectifs des écoles

	ÉLÉMENTAIRE		MATERNELLE		
	EFFECTIFS	NOMBRE DE CLASSES	EFFECTIFS	NOMBRE DE CLASSES	TOTAL ÉCOLE
GS Jean Jaurès	240	9	181	6	421
GS Jean Mace	120	5	108	4	228
GS Jean Moulin	197	8	140	5	337
GS La Garenne	314	12	199	7	513
GS Louise Michel	182	7	102	4	284
GS Alsace Lorraine	257	10	192	6	449
GS Anatole France	171	7	142	5	313
GS Ferdinand Buisson	221	9	152	5	373
GS Jules Ferry	171	7	99	4	270
GS Pierre Cot	241	10	217	9	458
Gs Saint Exupéry	158	7	123	5	281
École mat. Les Genêts			42	2	42
TOTAUX	2272	91	1697	62	3969

3 - Exemple d'activités périscolaires du soir

		PARCOURS DÉCOUVERTE 2014-2015		
Groupe scolaire	Période 1 : mars - avril		Période 2 : mai - juin	
GS Alsace- Lorraine	Badminton	Handball	Badminton	Handball
GS Anatole France	Taekwondo		Taekwondo	Poterie
GS Ferdinand Buisson	Tennis de table	Handball	Tennis de table	Handball
GS Jean Jaurès	Badminton	Art écolo	Badminton	Art écolo
GS Jean Macé	Badminton		Badminton	
GS Jean Moulin	Badminton	Poterie	Badminton	Taekwondo
GS Jules Ferry	Origami, jeux	Act. scientifiques	Origami, jeux	Jeux d'adresse
GS La Garenne	Escrime		Escrime	
GS Louise Michel	Initiation numérique		Initiation numérique	Tennis de table
GS Pierre Cot	Taekwondo	Handball	Act. scientifiques	Handball
GS Saint-Exupéry	Danse Hip Hop	Handball	Danse Hip Hop	Handball
École mat. Les Genêts				



Hôtel de Ville
place de Weingarten
69671 Bron Cedex

T. 04 72 36 13 13
www.ville-bron.fr